

**Séance du 14 février 2017***Compte-rendu*
COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
 Département de l'Isère

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19</p> <p>☒ Présents : 17</p> <p>☒ Pouvoir(s) : 2</p> <p>☒ Votants : 19</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>7 février 2017</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></p> <p>16 février 2017</p> <p><u>Et de la publication le :</u></p> <p>16 février 2017</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le quatorze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Muriel GAIFFIER, Farah HASSAN, Brigitte HATAMI-ALAMDARI Monique LARGOT, Claude MULLER, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Patrick GIROUD, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u> Monique FERRIEUX donne procuration à Claude MULLER, Yves PELLOUX-GERVAIS donne procuration à Stéphane TOURNOUD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Farah HASSAN</p>
--	--

En préambule au vote du des tarifs de l'eau et de l'assainissement, Jean-Philippe GORON, conseiller délégué aux finances, présente le projet de budget 2017 qui a permis de déterminer les augmentations proposées. Les charges de fonctionnement s'alourdissent beaucoup notamment en raison de la très forte augmentation de la participation à la station d'épuration d'Aqualine alors que les recettes de fonctionnement évoluent à peine. En ce qui concerne l'investissement, malgré un plus grand autofinancement dû aux rentrées exceptionnelles de TVA, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 50 000.00 € pour effectuer tous les projets programmés.

A l'issue du vote des tarifs, une discussion s'engage sur le besoin de prévoir le paiement des factures d'eau en plusieurs fois. Ayant rendez-vous avec le Trésorier le lendemain, Jean-Philippe GORON propose de le solliciter pour avis.

2017-06 – TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT APPLICABLES AU 15 AVRIL 2017

Sur proposition de la Commission *Ressources*, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réajuster les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017 afin de permettre à la Commune et dans l'intérêt de ses habitants à moyen terme, de bénéficier du meilleur taux de subvention possible lors des futurs travaux d'investissement. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☒ décide de fixer les tarifs suivants en euros HORS TAXES suite à l'assujettissement du budget annexe de l'eau et d'assainissement à la TVA au 1^{er} janvier 2012 :
 - ☑ Redevance de l'eau potable – part fixe 74.00 €
 - ☑ Redevance de l'eau potable – Consommation inférieure ou égale à 1 000 m³ (1e m³) 0.95 €
 - ☑ Redevance d'assainissement – part fixe 50.00 €
 - ☑ Redevance d'assainissement – le m³ d'eau consommé 1.20 €
 - ☑ Participations aux frais de branchements aux réseaux communaux : 35.00 €
- ☒ décide de fixer les tarifs suivants NON soumis à la T.V.A. (CGI articles 256B, 260A, 279b, 279-0 bis) (bulletin officiel des impôts N°117 du 23 juillet 2004)
 - ☑ Participation pour financement de l'assainissement collectif (P.A.C.) : sans changement.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ou son représentant de l'application de ces décisions.

2017-07 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UNE EXTENSION DU LIEU INTERGENERATIONNEL ET ADOLESCENTS MIXAGE CAFE FALQUE VERT

Monsieur le Maire rappelle que le lieu intergénérationnel et adolescents porté par le CCAS a été créé en avril 2016 et installé dans l'ancienne maison paroissiale. Compte tenu de la fréquentation, ce lieu d'environ 80 m² est devenu trop petit. Les adolescents de la commune ont proposé de créer leur propre local par une extension à cette maison, en auto et éco-construction aidés par des bénévoles et des professionnels.

La commune de Saint-Vérand met à disposition à titre gratuit du CCAS du Saint-Vérand la Maison Paroissiale pour les activités intergénérationnelles et les soirées ados.

Le projet d'extension du *Mixage Café - Falque Vert* sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune en tant que propriétaire du patrimoine bâti.

Le choix délibéré de s'engager dans un processus d'éco-construction aidés par des bénévoles et des professionnels, nécessite avant tout projet, une **approche transversale**, impliquant tous les corps de métiers, avec une **vision globale** des techniques et matériaux mis en œuvre. Aussi apparaît-il essentiel de pouvoir disposer de **conseils de professionnels** ayant une vision globale du bâti et une approche transversale qui seront aptes à faire les préconisations nécessaires dans les domaines complémentaires. Dans cette optique de projet d'éco-construction, un volet formation et encadrement par des professionnels est intégré à la démarche.

L'estimation de l'opération est de 52 380 € HT en valeur février 2017.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de Mme la Députée Michèle BONNETON et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Monsieur le Maire propose également de solliciter auprès de chaque organisme financeur une subvention au taux le plus élevé possible et à déposer auprès de ces organismes lesdites demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier et sollicite une aide financière au titre de la réserve parlementaire. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière et à solliciter auprès de chaque organisme financeur une subvention au taux le plus élevé possible et à signer lesdites demandes de subvention. Il mandate Monsieur le Maire ou son représentant aux fins de signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de l'opération. Il autorise le Monsieur Maire ou son représentant à solliciter toutes autres subventions susceptibles de financer cette opération.

COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Instances essentielles du processus d'élaboration du projet politique de la Communauté de Communes, les commissions thématiques intercommunales doivent être en capacité de s'emparer de tous les sujets intéressant les domaines de compétence de l'intercommunalité.

La création de 16 commissions a été validée à l'occasion du Conseil Communautaire du 26 janvier dernier. Chaque commune membre peut y proposer un titulaire et un suppléant + un titulaire de l'opposition municipale.

Commission thématique	Titulaire	Suppléant
Commission Petite-Enfance		
Commission Jeunesse	Claude MULLER	
Commission Cohésion Sociale, Insertion et Emploi	Monique FERRIEUX	Muriel GAIFFIER
Commission Culture	Claude MULLER	
Commission Economie		
Commission Agriculture	Olivier GAILLARD	
Commission THD (Très Haut Débit)	Yves PELLOUX-GERVAIS	
Commission Gestion des Déchets	Jean-Philippe GORON	
Commission Eau et Assainissement	Olivier GAILLARD	Michel CHANCY
Commission Ressources		

Commission Partenariats Publics		
Commission Environnement	Monique LARGOT	Jean-Philippe GORON
Commission Finances		
Commission Tourisme	Nicole MENUUEL	
Commission Sport et Citoyenneté	Muriel GAIFFIER	Patrick GIROUD
Commission Aménagement du Territoire	Stéphane TOURNOUD	

AUTRES COMMISSIONS

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Jean-Philippe GORON
Représentant à l'Etablissement Public du Foncier Local du Dauphiné (EPFL)	Dominique UNI

QUESTIONNAIRE SUR LES TRANSPORTS

Un premier bilan sur 33 questionnaires retournés est présenté par Monique LARGOT. La majorité des personnes ayant répondu ont plus de 60 ans. Ils sont plutôt intéressés par la démarche car ils rencontrent des difficultés pour se déplacer. Ils privilégient les déplacements vers les trois communes limitrophes (Saint-Sauveur, Saint-Marcellin et Chatte) pour des motifs variés de déplacement : courses, santé, administratif, loisirs/sport/culture.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

La consultation pour le changement de la conduite d'eau et d'assainissement au niveau de la Scierie Richard a démarré avec le Cabinet ECE.

En ce qui concerne l'achat du canal Madrange, la superficie est de 1 800 m² et le prix proposé sera de 0.50 € le m²

Il n'y a pas de solution pour l'instant pour résoudre le problème du chauffage à la mairie.

Monique LARGOT et Patrick GIROUD travaillent sur l'agrandissement et la réorganisation du cimetière en collaboration avec les employés communaux.

La cantine connaît des soucis acoustiques. Un devis pour améliorer cette situation a été demandé à l'entreprise ECO.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

La tenue du bureau de vote sera organisée de la façon suivante :

1. De 8 h 00 à 13 h 30 (4 personnes)
2. De 13 h 30 à 19 h 00 (4 personnes)

Chaque conseiller municipal aura la possibilité de ne participation qu'à un seul jour de présence.